

Rapport de la commission de gestion concernant le rapport de gestion 2011 de la municipalité au conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission de gestion composée de :

Mme Charlotte Gabriel, 1^{er} membre
Mme Anne-Christine Kaufmann, rapporteur
Mme Ahimara Buffat
Mme Anna Palotta Ladisa
Mme Jeannette Weber
M. Jean Egger
M. David Marandola

s'est réunie à plusieurs reprises pour établir le rapport ci-dessous concernant le rapport de gestion de la municipalité 2011.

La commission remercie les auteurs de ce rapport pour sa présentation variée et claire. Nous remercions également toute la municipalité pour les explications fournies à la commission de gestion.

Nous tenons également à souligner les bons rapports entretenus tout au long de cette année avec les membres de la municipalité qui étaient concernés par nos rapports thématiques. Leurs disponibilités, leurs explications détaillées et claires ont grandement facilité la tâche de notre commission.

Questions, réponses et commentaires :

MUNICIPALITE :

- Etablissement du plafond d'endettement : Il est indiqué qu'il est difficile d'établir ce dernier notamment en regard de nombreuses incertitudes liées aux péréquations. Ces dernières ont été revues et simplifiées, ce qui fait que les communes peuvent mieux élaborer leur budget, est-ce exact ? Si oui pourquoi avoir laissé cette phrase comme chaque année ?

A) le plafond d'endettement qui est effectué en début de législature pour une période de 5 ans (nous devons donc estimer l'ensemble des paramètres Recettes - charges - investissements - marge de manœuvre).

B) le budget qui est effectué chaque année. Nous avons pour ce dernier la possibilité de corriger à la hausse ou à la baisse les charges et les recettes en regard des éléments les plus pertinents - récents.

La nouvelle péréquation est certes plus facile à comprendre mais nous avons un problème de timing (impossible d'estimer les charges péréquatives). D'une manière correcte pour les 5 ans à venir; cette dernière dépend de facteurs comme l'évolution de l'économie - des dépenses ou choix politiques du canton, de l'évolution des recettes fiscales et aléatoires de l'ensemble des communes du canton, etc.

ADMINISTRATION GENERALE :

- Combien d'apprentis sont-ils actuellement en formation (pas seulement en première année) ?

Actuellement, nous employons :

- un apprenti employé de commerce (2^{ème} année)
- un apprenti agent d'exploitation - voie exploitation - service de voirie (1^{ère} année)
- Un apprenti agent d'exploitation - voie domestique - service de conciergerie (2^{ème} année)
- un apprenti agent d'exploitation - voie domestique - service de conciergerie (3^{ème} année)

Nous avons enregistré 2 départs anticipés pour réorientation, au 31 décembre 2011 après 5 mois d'apprentissage :

- Un apprenti AID
- Un apprenti agent d'exploitation – voie domestique

- Service du logement : Combien la commune possède-t-elle d'appartements subventionnés ?

Immeuble chemin du Lavasson 45-47 propriété à 100 %	appartements à loyer modéré	4 X 4 pièces 8 X 3 pièces
Immeuble Les Marronniers Mauverney 16 A propriété de la fondation pour le logement des familles glandoises	loyers libres abordables (anciennement subventionnés)	20 X 2 pièces 8 X 3 pièces
Parcelle communale - droit superficiele		11 X 4 pièces 610 m2 de surface commerciale
Immeuble Les Charmilles Mauverney 16 B propriété de la fondation pour le logement des familles glandoises	loyers libres abordables (anciennement subventionnés)	2 X 2 pièces 11 X 3 pièces
		7 X 4 pièces
Parcelle communale - droit de superficiele		2 X 5 pièces 343 m2 de surf. commerciale
Copropriété Bochet - Mauverney Société simple 25 % propriété ville de Gland	loyers libres abordables (anciennement subventionnés)	

- 3 -

Chemin du Bochet 2 A - 2 B - 2 C - 2 D

16 X 3 pièces
16 x 4 pièces

SEIC SA

Route de Nyon 6 A - 6 B - 8 A - 8 B - 8 C appartements à loyer modérés

2 X 2 pièces
8 X 3 pièces
29 X 4 pièces
6 X 5 pièces

propriété de la Société électrique intercommunale de la Côte SA

Immeuble Chemin du Vernay 2
propriété communale à 100 %

Loyers libres abordables

1 X 4,5 pièces
1 X 4 pièces
2 X 2 pièces

La ville de Gland possède 1432 actions sur un total de 4000

SECURITE PUBLIQUE :

- Gendarmerie : Pourquoi de telles augmentations des plaintes et des amendes d'ordre (environ 20% de plus)? Est-ce dû à une présence accrue de la gendarmerie ? Comment expliquer les baisses, notamment des accidents de la circulation ?

Les chiffres qui figurent sur le rapport de gestion ne concernent que les collaborateurs qui travaillent au poste à Gland.

Pour les plaintes : il y a eu environ 60 dommages à la propriété de plus en 2011 (surtout des tags, dommages sur les véhicules "pneus crevés, rétroviseur cassé, carrosserie griffée, etc.", et des déprédations sur les bâtiments communaux). Il ne faut pas oublier que la plupart des délits commis durant la nuit sont traités par le CIR Bursins.

Pour les amendes d'ordre : il n'y a pas de quota imposé. La différence peut venir du personnel. En effet, certains gendarmes qui proviennent des UI ou des brigades circulation sont plus habitués à en mettre que d'autres collaborateurs.

Pour les accidents, il y en a eu 128 en 2010 et 112 en 2011. Les chiffres relevés sur le rapport de gestion concernent les accidents traités par le poste de Gland. En 2011, la plupart des accidents ont été traités par le CIR Bursins suite à des transferts de charge, notamment avec l'arrivée de l'EVAM.

FINANCES :

- La tenue des comptes « Clinique dentaire », « Service psychopédagogique » et du PPLS etc. ne figurent pas dans le rapport des comptes, pourquoi ?

Ces comptes sont approuvés par d'autres autorités à savoir une assemblée des délégués municipaux pour la clinique dentaire, et des représentants des municipalités concernées pour le service psychopédagogique et le PPLS.

SPORTS :

- Patinoire mobile : Pourrait-on connaître le détail des comptes (bénéfice, perte) ?

Voici la situation de la saison 2010 – 2011 :

Charges : fr.	215'200.00
Produits : fr.	<u>42'000.00</u>
Déficit :	173'200.00

Conformément à l'annonce du résultat financier effectué par le Municipal lors du conseil communal fin du 1er semestre 2011.

BATIMENTS ET URBANISME :

- Consommation d'énergie : Comment expliquer la consommation du bâtiment des infrastructures, bâtiment qui n'est pas encore achevé et en service ?

Cette consommation est due au raccordement d'électricité dont ont besoin les entreprises pour ce chantier. Le maître de l'ouvrage qui est la Commune est tenu de leur fournir une électricité. Au vu de l'ampleur de ce chantier la consommation est tout à fait normale.

- La consommation électrique d'En Bord en 2011 est 2x moins élevée qu'en 2010 pourquoi ? Par contre les coûts n'ont diminué que de 25% ?

En 2010, la consommation d'électricité incluait les terrains de football et la buvette à En Bord. En 2011, nous avons omis de les inclure. La consommation à En bord est finalement 46'738kWh pour 10'056 francs.

- La consommation de l'administration (y compris de la grande salle) a été divisée par 8 alors que les coûts seulement par 2, pourquoi ?

Une erreur s'est malheureusement glissée dans notre tableau :

La consommation réelle est la suivante : 71'960 KWh et non 12'384 KWh. Le coût reste inchangé.

- Cité de l'énergie : La ville a réalisé une comptabilité énergétique des bâtiments communaux. Cette dernière vise à analyser la performance énergétique des bâtiments en comparant les indices énergétiques à des valeurs cibles pour les bâtiments de catégories similaires. Peut-on obtenir ces indices ?

La comptabilité énergétique est réalisée au moyen du logiciel Enercoach. Ce dernier nous permet d'enregistrer les consommations d'énergies et les caractéristiques des bâtiments publics de la Ville de Gland.

Remarques :

La commission a obtenu les documents concernant cette comptabilité énergétique, malheureusement il semble que nous n'ayons pas les connaissances suffisantes pour la comprendre...

- Urbanisme : Le paragraphe sur le futur axe de desserte de l'ouest de Gland était déjà présent dans le rapport 2010, dès lors, ce dossier a-t-il avancé ?

Effectivement ce dossier avance avec une certaine lenteur ceci en raison de la complexité de ce dernier et des nombreux intervenants dans ce projet.

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT :

- Réseau routier : Un bilan des zones 30 a-t-il été établi ? Si oui, peut-on en connaître les résultats ?

- Assainissement des eaux : Pouvons-nous obtenir le plan complet avec l'âge des canalisations d'eau et lesquelles doivent être changées dans l'urgence ?

Actuellement, la gestion de l'entretien du réseau d'alimentation en eau potable est déterminée conformément au plan directeur de la distribution d'eau, établi en 2001 par le bureau Herter & Wiesmann. Consultable auprès du service infrastructures et environnement, cette étude indique les tronçons de conduites à remplacer pour des raisons strictement hydrauliques.

En parallèle, une réflexion est en cours afin de compléter cette étude en prenant en considération d'autres critères, comme par exemple l'âge des conduites et en coordonnant ces éléments avec les programmes d'entretien du réseau routier communal et du plan général d'évacuation des eaux.

- SANE : Est-ce que l'eau brute du SANE a été soumise au contrôle de qualité ?

L'eau du SANE est une eau brute qui vient directement du lac sans traitement préalable. Elle n'est pas potable et n'est donc pas considérée comme une denrée alimentaire. Elle n'est par conséquent pas soumise au contrôle de qualité de l'eau potable.

- Extension et entretien : Quel est le nombre de sacs de route sur le réseau communal et quelle fréquence doit-on vidanger ces derniers ?

Le nombre de sacs de route sur le réseau communal ne cesse d'évoluer au gré des nouvelles réalisations. Toutefois, nous pouvons néanmoins indiquer, qu'aujourd'hui, la commune de Gland doit pourvoir à la gestion et à l'entretien d'un peu moins de 2'000 sacs de route et ouvrages similaires.

Dans des conditions d'utilisation normale, ces installations devraient être vidangées au minimum une fois par année. Jusqu'à ces dernières années, l'entretien réalisé était insuffisant et c'est pourquoi le montant budgétisé à cet effet a été progressivement augmenté pour permettre un entretien adapté.

- Manifestations publiques : La commune met à disposition des manifestations des « Eco-points mobiles » : Est-ce que toutes les manifestations qui ont eu lieu à Gland en 2011 les ont utilisées ? Est-ce qu'à chaque demande d'autorisation d'une manifestation l'info est donnée ?

Certaines manifestations se déroulent sans faire appel à ce service qui est proposé par la commune. Non pas que les organisateurs ne trient pas leur déchets, mais ils n'en produisent simplement pas toujours ou alors dans des quantités minimales.

Au cours de l'année 2011, ce sont une douzaine de manifestations qui ont été organisées avec ces éco-points mobiles. Le site internet communal précise la marche à suivre pour bénéficier de ce service.

- Chiffres clés : Verres et papier sont payés à la commune ; Quel est le prix de la tonne ? Et du montant total encaissé ?

Pour les 657 tonnes de papier récoltées à la déchèterie, 39'300 francs ont été versés à la commune par RETRIPA, soit un montant de l'ordre de frs. 60.--/t.

Pour le verre, Vetorecycling nous rétribue frs. 100.-/t, soit 35'230 francs pour les 352 tonnes récoltées à la déchèterie et dans les éco-points.

ECOLE – ACCUEIL ENFANCE - JEUNESSE :

- Commission du conseil d'établissement : Serait-il possible, comme dans le rapport 2010, de savoir ce qu'il est ressorti de cette commission ?

La commission a proposé diverses modifications sur le fonctionnement du conseil d'établissement qui devraient être abordées prochainement. En effet, il convient de rappeler que l'année 2011 correspond au changement de législature et au renouvellement du conseil et de la commission.

- Remarques :

C'est avec intérêt que nous prenons connaissance en détail des activités du travailleur social de proximité.

SOCIETES INTERCOMMUNALES :

- SEIC et WWF : Nous saluons l'installation des panneaux solaires, mais pourquoi ne pas en installer sur autant de bâtiments communaux que possible (ex : Montoly, etc.) ?

Dans le cadre des Cités de l'énergie, la démarche proposée, en priorité, est de transférer un budget sur des postes liés à la rationalisation énergétique et à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles des bâtiments communaux.

La commune de Gland a répondu à un questionnaire de la SEIC sur les différents éléments - projets de collaboration, etc.

Vœux :

1^{er} vœu

Concernant la consommation d'énergie, la commission de gestion souhaite voir des graphiques représentant l'évolution sur plusieurs années. Cela nous paraîtrait plus parlant.

2^{ème} vœu

En lien avec les conclusions de notre rapport sur les fonds communaux pour le développement, la commission de gestion souhaiterait voir un chapitre dédié à l'impact des mesures prises dans le cadre de Cité de l'énergie.

3^{ème} vœu

La commission de gestion souhaite que les organisateurs de manifestation soient automatiquement informés et fortement incités à utiliser des éco-points mobiles.

Conclusions :

C'est avec quelques regrets que la commission de gestion constate que certaines informations qui figuraient dans le rapport 2010 ne sont plus présentes dans le rapport 2011. Or il nous semblait justement opportun, en début de législature, que le nouveau conseil puisse obtenir un rapport le plus complet possible. Par contre, pour les années suivantes, il pourrait être allégé des parties qui ne changent pas.

Nous tenons à remercier la municipalité pour les réponses apportées aux différents vœux formulés l'année dernière.

Après délibération, la commission de gestion à l'unanimité recommande au conseil communal d'accepter le rapport de la Municipalité pour 2011 et de décharger cette dernière pour l'exercice écoulé.

Annexe

Rapport de la commission de gestion concernant le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission de gestion s'est réunie les 30 janvier, 20 février, 12 mars, 26 mars et 23 avril 2012 et remercie Monsieur Daniel Collaud pour sa présence le 12 mars ainsi que pour les réponses apportées à nos questions.

Adopté par le Conseil Communal en date du 13 décembre 2007, le règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Ce fonds s'inscrit dans le programme énergétique de la commune de Gland, développé dans le cadre du label « Cité de l'énergie ».

Financement :

Depuis 2007, quatre nouvelles taxes en lien avec l'environnement ont fait leur apparition, il s'agit des taxes pour :

- l'usage du sol (0,7 ct/kWh) ;
- l'éclairage public (0,4 ct/kWh) ;
- le développement durable (0,5 ct/kWh), qui est financé le fonds communal pour le développement durable ;
- l'aménagement énergétique (0,7 ct/kWh), qui est financé le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Les quatre taxes mentionnées ci-dessus rapportent environ CHF 1'150'000.- par an. La SEIC est chargée de les encaisser, en les incluant directement aux factures d'électricité. Puis, elle reverse l'argent de ces taxes trois fois par an à la Commune de Gland.

Les comptes affectés servent à encaisser les taxes. Les montants doivent ensuite être utilisés comme les différents règlements en vigueur le prévoient. Si l'on ne dépense pas l'entier des recettes de ces taxes – ce qui est le cas des taxes pour le développement durable ainsi que pour l'aménagement énergétique, qui rapportent plus d'argent que la commune n'en octroie au travers des subventions accordées - le reste ne peut pas servir pour d'autres dépenses. Il est mis sur un compte de réserve et devra être utilisé dans un but conforme à l'institution de la taxe, avec l'accord du Conseil communal.

Le montant disponible le plus élevé - CHF 1'000'000.- environ - se trouve sur le compte affecté « aménagement énergétique ».

La taxe ne peut pas être utilisée uniquement pour les bâtiments communaux, elle doit aussi servir pour la population et les entreprises.

Utilisation :

Les habitants de Gland peuvent toucher des subventions lorsqu'ils installent des capteurs solaires thermiques, des cellules photovoltaïques, des pompes à chaleur, des systèmes de chauffage au bois ou encore en cas d'adaptation d'un bâtiment aux standards Minergie.

Une subvention de 50% est également accordée aux propriétaires privés pour un bilan d'évaluation énergétique.

Le but est que chaque ménage puisse faire des économies d'énergie. Cependant, le nombre d'installations actuelles n'est pas encore très important (Voir tableau en fin de rapport). En effet, malgré l'existence de ces subventions, les citoyens ne se pressent pas pour entreprendre des travaux permettant d'économiser de l'énergie car la rentabilité à court terme n'est, semble-t-il, pas encore au rendez-vous. Cela reste donc une question de philosophie et d'effort financier du citoyen.

Les professionnels des installations énergétiques (entreprises de chauffage, installateurs solaire, etc.) sont déjà tous informés des possibilités de subventions et connaissent les marches à suivre pour obtenir ces dernières. Il semble qu'ils y recourent, d'autant plus qu'il est aussi dans leur intérêt d'encourager et d'informer leurs clients.

Les entreprises glandoises peuvent également demander des subventions, mais pour l'instant il n'y a qu'une petite demande de leur part.

Ces fonds servent également à financer des projets communaux, par exemple :

- vélos libre service : 70'000.- (du fonds pour le développement durable).
- Centre sportif chauffage, panneaux solaires : CHF 90'000.-.

La Commune communique grâce aux supports suivants pour promouvoir ces subventions auprès de la population :

- le site internet de la Commune de Gland
- Gland expo
- diverses actions de sensibilisation avec des feuillets
- articles dans les journaux (24 heures, Gland Cité, La Côte)
- réponses apportées directement aux demandes formulées par la population (par mail par exemple).

Jusqu'à aujourd'hui, aucun dossier de demande de subvention n'a été refusé par la Commune. Cela s'explique par le fait que les personnes intéressées ont la possibilité de se renseigner correctement auprès de la commune avant de lancer les démarches.

Il n'est pas envisageable, ni souhaitable, de fixer des objectifs quantitatifs en terme d'économie d'énergie ou du nombre d'installations. Même si ces dernier temps, on a pu constater que la consommation n'a pas diminué ; cela dépend par exemple des conditions climatiques (les grands froids que nous avons connu ont évidemment fait augmenter la consommation électrique).

En janvier 2009, la SEIC s'est fixé comme objectif d'être un interlocuteur privilégié et « d'éduquer » le consommateur dans le but d'arriver à une baisse réelle de la consommation.

Bien qu'un des buts des subventions soit d'arriver à une baisse de la consommation, cette dernière n'a pas pu être constatée ces 3 dernières années mais n'a pas non plus augmenté malgré l'augmentation du nombre d'habitants et d'entreprises, grâce surtout aux améliorations technologiques.

Ces constatations s'observent par la stabilité du montant de la ristourne qui se monte en moyenne à 339'382,90 frs par année. On peut en déduire que la consommation est restée stable.

Conclusion :

Nous pensons qu'il serait intéressant, pour les autorités autant que pour la population, d'avoir régulièrement un bilan sur l'économie d'énergie réalisée grâce à ces subventions.

Nous saluons l'effort fait par la municipalité concernant l'ouverture de ces dernières à toutes les dépenses permettant une économie d'électricité.

En plus, vu la situation concernant les sources d'énergie, chaque commune et chaque citoyen devra faire des efforts afin d'économiser de l'énergie !

Utilisation des fonds depuis 2007 :

2010

- Capteurs solaires thermiques	6 installations	67m2
- Pompes à chaleur	1 installations	8 kw
- Achats vélos électriques	19 vélos	

Subventions : efficacités énergétiques	CHF 78'016.90
Subventions : pour le développement durable	CHF 58'843.90

2009

- Capteurs solaires thermiques	9 installations	107m2
- Cellules photovoltaïques	2 installations	24 m2
- Pompes à chaleur	1 installation	8 kw
- Chauffage au bois	1 installation	14 kw
- Achats vélos électriques	18 vélos	

Subventions : efficacités énergétiques	CHF 30'640.—
Subventions : pour le développement durable	CHF 31'254.35

2008

- 9 subventions de personnes privées, mais pas de détails

Subventions : efficacités énergétiques	CHF 18'900.--
Subventions : pour le développement durable	CHF 1'080.—

2007

PAS ENCORE COMMENCE

Pour plus d'informations, voir les règlements communaux suivants :

- le règlement sur le fond communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et les directives de la Municipalité y relatives.
- le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable
- le règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité.

Mme Charlotte Gabriel, 1^{er} membre

C. Gabriel

Mme Anne-Christine Kaufmann,
rapporteur

a. Kaufmann

Mme Ahimara Buffat

Buffat

Mme Anna Palotta Ladisa

Anna Palotta Ladisa

Mme Jeannette Weber

J. Weber

M. Jean Egger

J. Egger

M. David Marandola

Marandola

Gland, le 6 juin 2012